



Concours de l'enseignement : l'annulation de l'oral plonge les enseignants admissibles dans un nouveau désarroi

Cette année, 4.000 des 8.000 enseignants contractuels admissibles au concours interne de l'enseignement (Capes, Caer, agrégation) pourraient être admis sur la seule base de leurs épreuves écrites, les oraux ayant été annulés. À bout de souffle et plongés dans la précarité, ces candidats réclament la réussite des 8.000 admissibles. Ce que Jean-Michel Blanquer refuse pour des questions budgétaires. Marie Julien, enseignante en français et mère de deux enfants espère décrocher ce diplôme pour gagner sa vie décemment. « Je perçois actuellement 1.600 euros par mois après cinq ans d'expérience. J'enseigne au lycée et en BTS. Je donne aussi cours à des élèves de sixième et cinquième en difficulté. Et je suis également professeure principale en troisième. Pour finir, j'assure l'aide aux devoirs un soir par semaine », détaille-t-elle. En tout, l'enseignante travaille aux alentours de 60 heures par semaine, si l'on compte la préparation des cours et la correction des copies.

Léonore Topelet, professeure de philosophie, elle, n'a pas eu le choix : elle enseigne à mi-temps et gagne près de 750 euros. « Ce n'est pas assez pour vivre en région parisienne donc je suis inscrite au chômage pour toucher un salaire décent. » C'est aussi pour des raisons financières qu'elle s'est résolue à passer le concours interne, réservé aux enseignants qui ont plus de trois ans d'expérience. « Quand on est préoccupée parce que l'on traverse des difficultés financières, cette émotion ne nous quitte pas, pas même face à nos élèves », poursuit-elle. Précisons qu'en début de carrière le salaire d'un contractuel est compris entre 1.200 et 1.450 euros nets et varie en fonction du niveau du diplôme et de l'ancienneté. En comparaison, un enseignant titularisé perçoit 1.750 euros environ.

Être titularisé pour sortir de la précarité

Marie Julien a préparé avec sérieux les épreuves écrites du concours : un dossier à envoyer avant novembre 2019. Mi-mars, comme 8.000 autres candidats (sur environ 20.000 inscrits au total), elle a appris qu'elle était admissible : il ne lui restait plus qu'à réussir l'oral pour faire enfin partie de l'Education nationale.

Au même moment, l'épidémie de coronavirus débarque dans nos vies. Ce concours comme de nombreux autres examens est chamboulé dans son organisation, les épreuves orales prévues en mars sont reportées à juin ou juillet. Début mai, le ministère de l'Education nationale décale à nouveau : l'oral se tiendra en septembre-octobre, pendant la rentrée scolaire. « Comment se préparer et passer des oraux alors que l'on occupe un poste pour lequel la rentrée est une période cruciale ? Comment gérer cette double charge de travail ? », se demandent Marie Julien et les autres.

Le collectif « Des admissibles aux concours internes de l'Education nationale » vs. le ministère

Le 2 juin, Jean-Michel Blanquer décide finalement l'annulation des épreuves d'admissibilité : seuls les écrits comptent et déterminent si oui ou non une personne a réussi les concours. Les 4.000 « premiers » candidats seront admis et les 4.000 restants resteront contractuels. « On ne sait pas sur quels critères les notes des écrits ont été établies : l'opacité est totale », explique Quentin Lhuillier, professeur en sciences économiques.

Mi-mai, le collectif « Des admissibles aux concours internes de l'Education nationale » se crée. Il réunit aujourd'hui plus de 3.600 personnes et plaide pour l'admission des 8.000 admissibles au concours, estimant qu'ils sont aptes à enseigner. « Chaque jour, depuis trois ans, nous sommes sur le terrain. Nous avons tous été évalués par nos chefs d'établissement et inspecté. Si nous n'étions pas capables d'enseigner, nous ne serions pas face à des élèves », traduit Quentin Lhuillier, membre du collectif.

Dans ce contexte, le jury de philosophie a démissionné, écrivant que la décision d'annuler les oraux « n'est pas sans manifester du mépris à l'égard du jury et surtout des candidats ».

Un trou dans le budget : vrai ou faux ?

Pour le moment, le ministère refuse de céder aux revendications des candidats admissibles, laissant entendre que le budget ne le permet pas. Un argument qui n'est pas recevable selon plusieurs membres du collectif. « Une fois titularisé, on devient stagiaire de l'Education nationale, on perd notre ancienneté de contractuel, bref notre salaire baisse ».

Début juin, Jean-Michel Blanquer apparaît dans une campagne de recrutement lancée sur Konbini, et dans laquelle il annonce recruter 25.000 professeurs supplémentaires. À peine diffusée, cette campagne a fait jaser : le public ciblé par le ministre de l'Education nationale correspond à des étudiants en deuxième année de licence. Le ministre leur suggère d'enseigner huit heures par semaine en parallèle de leurs études pour 700 euros. Une activité professionnelle « mieux payée qu'un travail dans un fast-food », d'après la campagne. À noter que depuis septembre 2019, un parcours de préprofessionnalisation est proposé aux étudiants (dès le bac+2) qui se destinent à devenir professeurs.

Recruter des bac+2, une solution rentable

« Ce message de Jean-Michel Blanquer, c'est une invitation à créer de la main-d'oeuvre encore plus précaire que ce que nous sommes déjà », déplore Léonore Topolet. D'après Ouest France, les étudiants en L2 pourront « assurer des séances d'observation, des interventions pédagogiques ponctuelles ou participer à l'aide aux devoirs ». Par conséquent, ces apprentis professeurs ne devraient pas être seuls responsables d'une classe.

Blanquer bientôt attaqué en justice

La semaine dernière, le collectif « Des admissibles aux concours internes de l'Education nationale » a lancé une cagnotte pour faire appel à un avocat et porter plainte contre Jean-Michel Blanquer. Au bout de trente minutes, les 1.400 euros nécessaires étaient récoltés. La plainte n'est à ce jour toujours pas déposée. Précisons que la démarche est soutenue par différents partis politiques, des LR au PC en passant par le PS.

Si le ministère reste sur ses positions, certains contractuels non admis pourraient renoncer à l'enseignement. « Mes élèves, je les aime. Quand je suis en classe, je suis comme un poisson dans l'eau. Mais, je ne peux pas exercer ce métier correctement », confie tristement Quentin Lhuillier, pas prêt à enchaîner sur une nouvelle année de galère. Même chose pour Marie Julien, qui « s'éclate » en cours depuis cinq ans. « Je n'ai plus envie de faire profiter de mes compétences de bac+5 à cet employeur, qui nous maltraite et nous rend aigris. »

Le concours interne est accessible aux enseignants du secondaire et sur près de 20.000 candidats inscrits, 4.000 sont admis. Le concours externe est ouvert aux enseignants du primaire et du secondaire et en moyenne sur les 180.000 candidats, environ 20.000 sont finalement recrutés par l'Education nationale.

Léa Taieb